



Réunion du conseil de surveillance de l'AFD Paris, le 19 mai 2005.

Le conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement s'est réuni le 19 mai 2005.

Thaïlande :

Un projet original de coopération trilatérale sera entrepris. L'AFD accordera une subvention de 1,5 million d'euros au Royaume de Thaïlande pour abonder le premier Fonds d'études et de préparation de projet, qui permettra aux autorités thaïes d'identifier et d'étudier des projets de développement dans les pays de son voisinage (Cambodge, Laos, Vietnam). L'AFD s'engage dans ce partenariat qui permet à la Thaïlande d'affirmer sa position de "donateur émergent". La collaboration franco-thaïe devrait ultérieurement se décliner en deux axes : un cofinancement de projets dans les pays de la zone d'intervention de l'AFD et une assistance pour permettre aux équipes thaïes de se doter d'outils aux standards internationaux.

Collectivités d'outre-mer :

Depuis la cession de ses filiales financières dans les DOM en 2003, l'AFD est devenu un "établissement de place", qui refinance les banques locales afin que ces dernières accordent des prêts à moyen ou long terme (3 à 7 ans) aux entreprises du secteur privé. L'objectif de l'Agence est de soutenir l'investissement productif des entreprises en leur proposant des taux comparables à ceux pratiqués en métropole. L'AFD a ainsi mis en place le dispositif des prêts aidés à l'investissement (PAI), qui vise principalement les PME (moins de 250 salariés) et les TPE (moins de 10 salariés). Seize établissements de crédit de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, partenaires du programme PAI, pourront bénéficier des concours de l'AFD pour un montant total maximum de 67,5 millions d'euros.

Martinique

Un prêt de 35 millions d'euros a été accordé au Syndicat Interhospitalier Mangot-Vulcin (SIHMOV) pour financer une part de la construction d'une nouvelle structure hospitalière. Le SIHMOV regroupe le centre hospitalier du Lamentin et l'établissement psychiatrique Colson. La nouvelle cité hospitalière regroupera les deux centres sur un site unique, pour proposer une offre de soins modernisée. Deux études d'impact environnemental ont été menées, suivies de deux enquêtes publiques favorables au projet. Le permis de construire a été délivré le 18 août 2003. Le traitement anti-sismique des plateaux techniques sera le plus avancé possible et certains services (stérilisation centrale) seront les plus modernes de toute la Caraïbe. Le projet bénéficie aussi d'un soutien européen conséquent, les subventions européennes du FEDER représentant 34% du plan de financement.

Mali

Une subvention d'ajustement structurel de 9 millions d'euros a été accordée au Mali au titre du programme budgétaire 2005. En raison de cours du coton peu rémunérateurs en 2005 et d'une parité euro/dollar défavorable, l'impact budgétaire de la filière devrait être négatif cette année. L'utilisation de cette subvention sera laissée à la discrétion de l'Etat malien. Les fonds seront décaissés en trois tranches de trois millions d'euros, respectivement après le paiement par le Mali de l'échéance 2005 de la dette monétaire et après les deuxième et troisième revues de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) par le FMI. La subvention française vise un double objectif : d'une part, contribuer à la relance du dialogue entre le Mali et les bailleurs de fonds sur la réforme de la filière coton, afin de limiter à terme les risques budgétaires qu'elle fait peser sur les comptes de l'Etat malien, et, d'autre part, moderniser les finances publiques pour accentuer les appuis budgétaires directs au pays.

Afrique du Sud :

Un prêt de 40 millions d'euros a été accordé à FirstRand Bank Limited pour contribuer aux programmes de logements sociaux en Afrique du Sud. Les défis à relever sont considérables en Afrique du Sud avec plus de 20% de mal logés. L'intervention de l'AFD permettra de loger des familles particulièrement défavorisées dans les programmes immobiliers financés par la Firstrand Bank Limited. Une aide transitoire sera versée aux foyers les plus pauvres pour leur permettre d'accéder à des logements. Ainsi, 2000 foyers, soit environ 10 000 personnes, devraient pouvoir obtenir des logements dont la construction est en bonne voie.

République Démocratique du Congo :

Une subvention d'ajustement structurel de 5 millions d'euros sera versée à la République Démocratique du Congo pour financer partiellement son budget 2005. 3 millions d'euros seront affectés au budget de fonctionnement et d'équipement de la Commission Electorale Indépendante (CEI). La CEI est chargée d'assurer la préparation et la tenue du Référendum constitutionnel et des élections libres, transparentes et démocratiques pendant la période de transition. Deux millions d'euros seront affectés à la formation de deux bataillons de la Police d'Intervention Rapide et à l'installation d'un centre opérationnel.

Kenya :

Un prêt de 30 millions d'euros a été accordé à la République du Kenya, pour le financement de l'extension du réseau électrique dans six provinces rurales du pays. Le taux d'électrification est de 4% dans les zones rurales, où vit 86% de la population. Près de 50 000 clients devraient être raccordés grâce au soutien financier de l'AFD, du gouvernement finlandais et de la Banque mondiale à la *Kenya Power Lighting Company*. Le projet cible en priorité les zones les plus peuplées, la desserte des marchés, commerces, industries et infrastructures sociales. La maîtrise d'ouvrage sera effectuée par le ministère de l'Energie.

**Contact presse AFD : Guillaume de Saint-Phalle, 01 53 44 36 64,
desaintphalleg@afd.fr**